

Le Frelon Asiatique

(*Vespa velutina*)

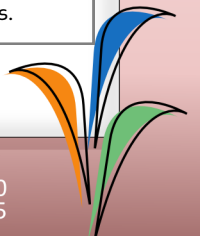
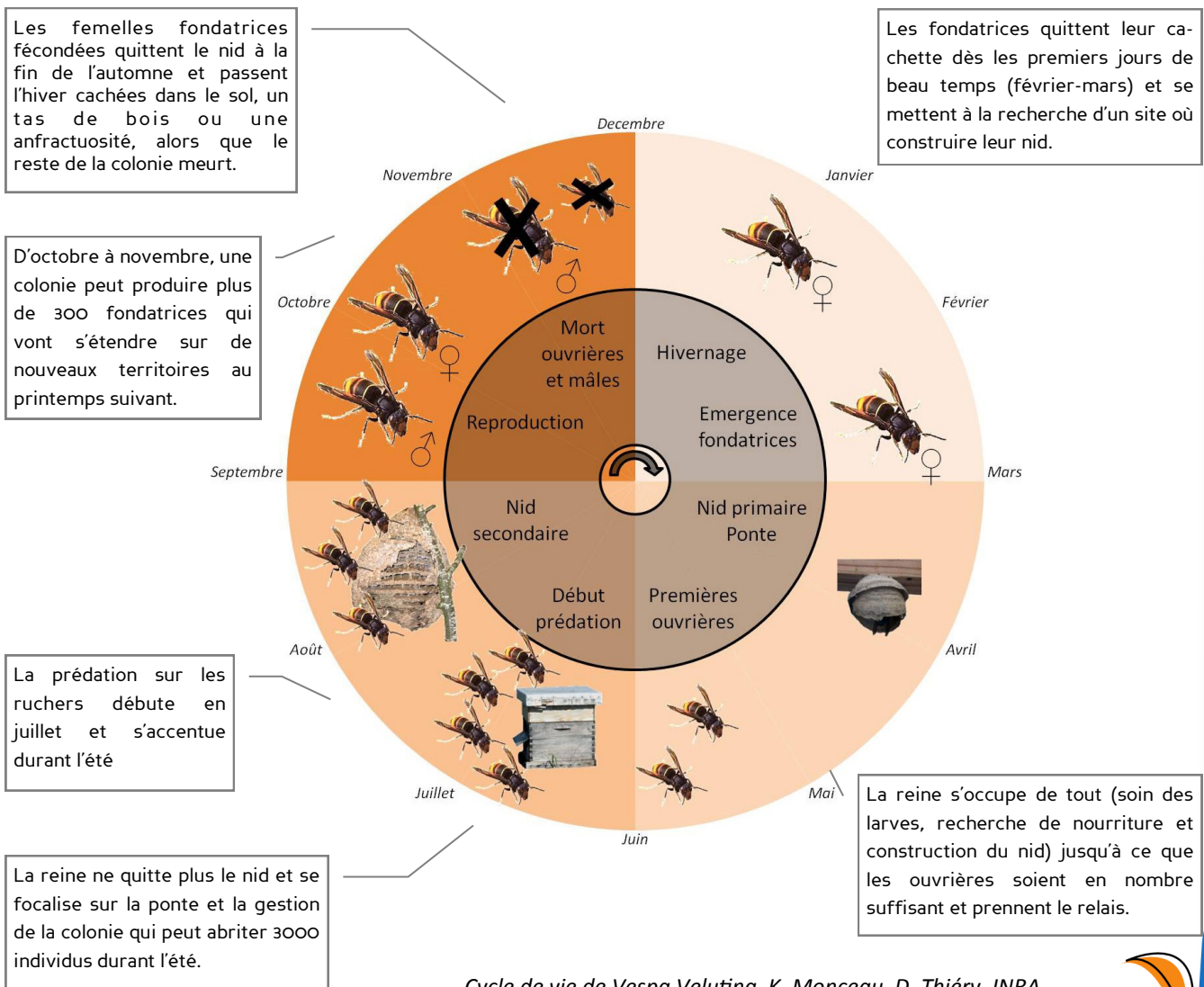


Pierre Falatico, 2012

1. Historique et répartition géographique

Originnaire du continent asiatique, l'espèce a été introduite en France en 2004 dans la région Aquitaine. Elle a très certainement été importée de Chine avec des marchandises (poteries). Depuis, elle s'est répandue rapidement pour occuper aujourd'hui plus des deux tiers des départements français. Dans la région Rhône-Alpes, l'espèce a été observée pour la première fois en 2011 sur plusieurs communes du département de l'Ardèche. En 2013, le prédateur a été découvert dans le sud du département de la Drôme. En 2014, c'était au tour du département de l'Isère d'être touché. En 2015, un premier nid était détruit dans le département de la Loire et des signalements étaient confirmés dans le Rhône et l'Ain.

2. Biologie de l'insecte



Le Frelon Asiatique

(*Vespa velutina*)

3. Comment le distinguer du frelon européen ?

Une fiche de reconnaissance du ravageur est disponible sur le site internet de la FREDON. Elle permet d'éviter toute confusion avec le frelon européen (photo du haut), mais aussi avec d'autres insectes visuellement proches.

4. Impact sur la filière apicole

Les frelons asiatiques ont un fort impact sur les ruchers car non seulement ils prélèvent des abeilles mais ils provoquent aussi, par leur présence permanente devant les ruches, un arrêt de l'activité de butinage, ce qui va ralentir ou stopper la ponte des abeilles hivernantes par la reine. Cela entraînera l'effondrement puis la mort de la colonie durant l'hiver.

5. Comportement et risques pour l'homme

Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Sa pique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou une abeille. Par contre, il va défendre son nid si on s'en approche.

6. La surveillance

Dès la première découverte du ravageur en Ardèche, la FREDON Rhône-Alpes, en lien avec les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) départementaux, a mis en place un dispositif de surveillance régional. Un réseau de référents locaux répond aux signalements des habitants et organise la destruction des nids découverts.

Un piégeage de détection, avec des pièges sélectifs ayant un impact très limité sur les populations d'insectes non cibles a été testé durant deux ans. Devant son manque d'efficacité, les pièges ont été retirés.

7. Conseils de lutte

La destruction des nids à partir de juillet est la meilleure solution. Elle doit être réalisée par des professionnels habilités utilisant du matériel de protection adapté et disposant d'un matériel permettant l'accès aux nids. L'intervention se fera à l'aube ou au crépuscule pour toucher tous les individus de la colonie et éviter ainsi un essaimage.

Nous recommandons le piégeage des frelons asiatiques uniquement pour la protection des ruchers fortement impactés. Le piégeage de printemps des reines fondatrices a un impact très lourd sur les autres espèces d'insectes.

Quel que soit le type de piégeage mis en œuvre, son efficacité reste très limitée.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter les différentes fiches techniques disponibles sur notre site internet.



Frelon européen (Pierre Falatico, 2012)



Frelon asiatique (Pierre Falatico, 2012)



Nid primaire (Basile Naillon, 2012)



Nid de Beauchastel (Pierre Falatico, 2012)



Frelon asiatique (Fredon RA, 2011)



FREDON Rhône-Alpes
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PRIEST



Tél : 04 37 43 40 70
Fax : 04 37 43 40 75



fredon.rhonAlpes@fredonra.com